

<https://enseignants.se-unsa.org/Missions-des-professeurs-documentalistes-a-la-croisee-des-chemins>



# Missions des professeurs documentalistes : à la croisée des chemins

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis professeur documentaliste -

Date de mise en ligne : jeudi 29 septembre 2016

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Un groupe de travail s'est tenu au ministère le 28 septembre pour discuter d'une nouvelle circulaire de mission des professeurs documentalistes.

Celle-ci s'appuie sur le référentiel de compétences de 2013, et remplace la circulaire actuelle qui date de 1986.

Le projet de circulaire s'articule autour de la contribution du professeur documentaliste à l'éducation aux médias et à l'information, de son rôle de maître d'oeuvre de la politique documentaire de l'établissement, de la gestion et de la diffusion de l'information et enfin de l'ouverture culturelle des établissements sur leur environnement éducatif, culturel et professionnel.

**Les enseignants de l'Unsa sont globalement satisfaits des directions retenues pour rédiger cette nouvelle circulaire.** Ils souhaitent y trouver une référence claire à la culture de l'information et des médias et à l'information - documentation. Cette circulaire doit mettre en exergue le rôle d'ingénierie pédagogique et de médiation culturelle et numérique ainsi que toutes les missions partagées avec les autres enseignants, en particulier leur rôle en matière d'accompagnement et d'orientation des élèves.

Le SE-Unsa a plaidé pour un texte sans ambiguïté, notamment pour prendre en compte les activités pédagogiques qui font partie de la mission de professeur documentaliste, ou encore leur participation à tous les parcours et à aux différents domaines du socle commun au collège. Les réticences d'autres organisations syndicales pour reconnaître le rôle du professeur documentaliste dans l'intégration des ressources numériques sont révélatrices d'une vision passéiste de ce métier.

Enfin, le SE-Unsa, dans la lignée de sa pétition « [Je signe pour l'égalité](#) » lancée en mai 2016, continue à revendiquer l'alignement de l'indemnité de sujétion particulière sur l'ISOE.